



1733000V

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

**Déposé / Reçu le**

Réserve  
au  
Moniteur  
belge



**\*25116497\***

**09 SEP. 2025**

au greffe du tribunal de l'entreprise  
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0866 812 289**

Nom

(en entier) : **CALESSA**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Place du Grand Sablon, 46 à 1000 BRUXELLES**

**Objet de l'acte : Transfert siège social**

**RESOLUTIONS DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE PRISE LE 05 septembre 2025**

Conformément à la procédure de la prise d'une décision écrite, reprise dans l'article 5 :85 du Code des sociétés et des associations, les présentes résolutions ont les mêmes conséquences juridiques que celles prises au cours de l'assemblée générale des actionnaires.

1. Ordre du jour :

- Transfert du siège social
- Procuration pour les formalités

2. Décisions :

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, les actionnaires :

DECIDENT de

1. Transférer le siège social au 343/3 avenue Louise à 1050 Bruxelles à dater du 1er septembre 2025

2. Octroyer une procuration à Mme Stéphanie Vanhellemont, employée (Cedrus Louise) dont le cabinet est établi à 1050 Bruxelles, avenue Louise 343/3 avec droit de substitution afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires concernant les résolutions de la société, y compris signer et déposer la demande de modification de l'inscription de la société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises et publier les décisions de la société aux Annexes du Moniteur Belge.

Certifié conforme, sincère et exact.

GIUBBI Marie-Christine

Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)